

Rapport de la Commission sur les Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), présidée par le Professeur Marescaux, février 2010

01/02/2010

Les IHU sont cinq centres d'excellence qui devraient être mis en place en matière de recherche biomédicale. Ces centres d'excellence ont notamment pour vocation d'accélérer la recherche biomédicale française, et notamment en développant les liens entre la recherche biomédicale publique et la recherche privée. Les IHU seront sélectionnés par un jury international et indépendant à la suite de l'appel d'offre qui devrait intervenir d'ici juin 2010.

Les IHU qui seront sélectionnés auront le statut de fondation de coopération et devront se doter d'une gouvernance simple et solide à la fois pour assurer flexibilité et qualité à leur organisation. Le rapport préconise qu'ils soient pilotés par un Comité de direction restreint, un Conseil d'administration, présidé par un Président, et un Directeur. Chaque IHU se dotera d'un Conseil scientifique international appuyant le directoire. Le rapport met l'accent sur les qualités des membres de ces instances, leur charisme et leur reconnaissance par la communauté scientifique internationale. Il conclue en indiquant qu'au-delà des cinq centres qui seront retenus, il est souhaitable que les excellents projets qui n'auraient pas été sélectionnés puissent se voir proposer un support financier.